

DESTINATAIRES : Membres du personnel clinique, médecins et sages-femmes

EXPÉDITRICE : Marie-Josée Lafontaine, directrice des services multidisciplinaires et directrice de l'enseignement et de la recherche

DATE : 2020-03-20

OBJET : **Mesures exceptionnelles limitant les activités de recherche menées dans les murs du CISSS des Laurentides**

En accord avec les plus récentes directives du gouvernement et de notre établissement pour contrer la pandémie de COVID-19, sont en vigueur des mesures exceptionnelles qui concernent toute activité de recherche réalisée dans les murs du CISSS des Laurentides.

Ces mesures doivent être appliquées par TOUT membre des équipes de recherche, et ce, jusqu'à nouvel ordre :

1. Interrompre tout recrutement et toute collecte de données auprès d'utilisateurs, proches, bénévoles, membres du personnel, médecins, sages-femmes ou stagiaires du CISSS des Laurentides;
2. Cesser toute rencontre ou autre activité de recherche dans les installations du CISSS des Laurentides. Seules les activités de suivi des participants de recherche sous protocole sont maintenues à l'Unité de recherche clinique, et ce, en privilégiant les moyens télécommunications lorsque possible.

Outre la réduction des probabilités de transmission de la COVID-19, nous veillons par ces mesures à ce que toutes les ressources du CISSS des Laurentides soient au maximum dédiées aux besoins de la population. Les équipes de recherche qui collaborent avec notre établissement ont été avisées de ces mesures.

Pour toute question, vous pouvez joindre le Bureau de la recherche à l'adresse courriel suivante : recherche.ciessler@ssss.gouv.qc.ca .

Il est de la responsabilité de tout un chacun de respecter ces mesures. Nous comptons sur votre entière collaboration et vous en remercions.